



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1395 du 11 JANVIER 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. 5 ^{ème} Congrès de l'OFICT : Déroulement du Congrès	3-4
4. Courrier au S.G. : Cadrage national des D.I.R.M.	5-6
5. Evolution du RST : compte rendu de la réunion du 4 janvier 2012	7-8
6. Projet de loi V.N. : Lettre aux Sénateurs	9-10
7. Mobilisation interprofessionnelle du 18 janvier :	
- Tract CGT – Fonction Publique	11-12
- 4 pages CGT	13-14
8. Revalorisation du SMIC et conséquence sur la grille indiciaire	15-17
9. Mise en place du Conseil commun de la Fonction Publique	18-19

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €,
plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

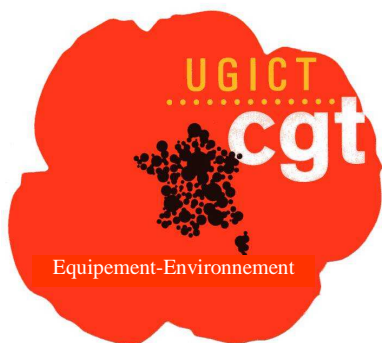
- Mercredi 11 janvier 2012 :**
Secrétariat fédéral
- Mercredi 11 janvier 2012 :**
OS/DRH sur évolution des missions ADS
- Judi 12 janvier 2012 :**
OS/DGITM comité de suivi VN
- Judi 12 janvier 2012 :**
OS / DRH Bilan des élections du 20 octobre 2011
- Judi 12 janvier 2012 :**
OS/Cabinet sur le CETMEF
- Vendredi 13 janvier 2012 :**
OS/Cabinet sur le SETRA
- Lundi 16 janvier 2012 :**
OS/DRH Statutaire des Officiers de Ports Adjoints
- Lundi 16 janvier 2012 :**
CGT/SG Règlement intérieur CTM et droits syndicaux
- Mardi 17 et mercredi 18 janvier 2012 :**
Journée fédérale de formation des règles comptables des syndicats avec COEXCO
- Mardi 17 janvier 2012 :**
CGT / DRH sur catégoriel 2012
- Mardi 17 janvier 2012 :**
OS/Cabinet sur le RST
- Mercredi 18 janvier 2012 :**
Journées interprofessionnelle d'actions revendicatives
- Mercredi 18 janvier 2012 :**
OS/DGITM comité de suivi VN
- Mercredi 18 janvier 2012 :**
Réunion du collectif fédéral revendicatif
- Judi 19 janvier 2012 :**
l'IHS - CGT « le Front National démasqué par l'histoire » à Montreuil salle du CCN
- Judi 19 janvier 2012 :**
Réunion CFC Fédérale
- Lundi 23 janvier 2012 :**
Bureau UGFF
- Mardi 24 janvier 2012 :**
OS / DRH Groupe d'échanges du MEDDTL
- Mercredi 25 janvier à 9 h 00 :**
bureau fédéral
- Lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2012 :**
Stage fédéral de formation sur l'action sociale
- Mardi 31 janvier 2012 :**
Meeting CGT au Zénith à Paris « Retraite – Pénibilité »
- Mercredi 1^{er} au vendredi 3 février 2012 :**
Congrès de l'OFICT-CGT
- Judi 2 février 2012 :**
C.E de l'UGFF
- Lundi 6 février 2012 :**
Bureau de l'UGFF
- Mardi 7 février 2012 :**
Groupe d'échanges du MEDDTL
- Mardi 7 février 2012 :**
Secrétariat de l'UIT
- Mardi 7 février 2012 :**
CCAS pour son renouvellement
- Mardi 7 février 2012 :**
OS/DRH Groupe d'échanges du MEDDTL
- Mercredi 8 février 2012 :**
4^{ème} journée sur les services publics à Nevers (58)
- Mercredi 15 février 2012 :**
Secrétariat fédéral
- Lundi 20 février 2012 :**
Bureau de l'UGFF
- Mercredi 29 février 2012 :**
Secrétariat Fédéral



INFOS BREVES

	<h3>TVA SOCIALE TVA anti-sociale</h3>
<p>Au moment même où la CGT était reçue ce matin par Xavier BERTRAND, en vue de la préparation du sommet « social » du 18 janvier prochain, le Premier Ministre annonçait de son côté qu'un projet de loi sera examiné en février et le Parlement convoqué en session extraordinaire.</p> <p>Or, sur la TVA « sociale », le Ministre du Travail affirme qu'aucun dispositif précis n'est déterminé. A quoi va réellement servir le sommet dit social ? Ne s'agit-il pas tout simplement d'un nouveau plan de communication du président... ou sommet anti-social.</p> <p>Pour la CGT, cette mesure est une arnaque, une mesure anti-sociale. L'augmentation de la TVA aura un effet négatif sur le pouvoir d'achat de toute la population. De plus, la TVA, dont l'impact est plus fort pour les bas revenus que pour les hauts revenus, est particulièrement inégalitaire. Cela va aussi réduire la croissance et amplifier la crise.</p>	
	<h3>CHIFFRES DU CHÔMAGE DE NOVEMBRE 2011 Confirmation d'un bilan négatif</h3>
<p>Encore une fois, la preuve est faite de l'inefficacité du gouvernement en matière de lutte contre le chômage. En effet, pour novembre 2011 et pour le deuxième mois d'affilée, les chiffres du chômage ont flambé.</p> <p>Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 29.900 en novembre pour atteindre 2.844.800, son plus haut niveau depuis douze ans, soit depuis 1999. Un chiffre en hausse de 1,1 % sur un mois et de 5,2 % sur un an. Le chômage aura progressé deux fois plus vite en 2011 qu'en 2010, et le seuil des 3 millions de chômeurs se rapproche à grands pas.</p> <p>Comme d'habitude, les jeunes, les seniors et les précaires sont les plus affectés : les moins de 25 ans sont particulièrement touchés avec une hausse de + 2,2 % sur un mois (+ 2,3 % sur un mois), les seniors subissent de plein fouet l'envolée du chômage avec une augmentation de 1,5 % sur un mois soit une progression de 15,4 % sur un an et les précaires continuent d'alimenter fortement les chiffres sur un mois, + 6,6 % pour les fin de CDD et + 9,5 % pour les fin de mission d'intérim. Autre motif supplémentaire d'inquiétude, le nombre d'entrées à Pôle emploi après un licenciement économique est reparti à la hausse (soit + 11 % sur un mois).</p>	
	<h3>FICHAGE DES SYNDICALISTES L'acharnement du gouvernement</h3>
<p>La volonté de criminaliser l'action syndicale, en fichant dans le fichier ADN les militants syndicaux, revient sur le devant de la scène. Des syndicalistes assumant toutes leurs responsabilités représentent les intérêts des salariés, refusent la casse de l'outil de travail, la mort de l'économie locale, régionale.</p> <p>Le droit à résister, à revendiquer, à agir n'est pas criminel. Refuser de se soumettre au prélèvement ADN est donc pleinement justifié.</p> <p>Après un premier revers infligé par le tribunal de Perpignan sur le dossier de Philippe GALANO, militant CGT, après le refus du tribunal de grande instance de Compiègne de sanctionner Xavier MATHIEU, responsable CGT Continental, le gouvernement persiste en enjoignant au parquet d'Amiens de continuer les poursuites à l'encontre de ce militant CGT.</p>	

suite sur : www.cgt.fr



Déroulement du congrès

5ème Congrès OFICT - CGT

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

1er - 2 et 3 février 2012 - Montreuil

Mercredi 1er février

Accueil -----13h00 - 14h00

Ouverture du congrès -----14h00

Rapport introductif -----14h30 - 16h30
Débat général

Pause

Travail en ateliers -----16h45 - 18h00

Thème : « Aller à la rencontre des attentes des ingénieurs et cadres, des professions techniciennes et administratives : fondement de l'activité syndicale spécifique et condition de l'efficacité ? »

soirée libre

Jeudi 2 février

Accueil -----8h30 - 9h00

Introduction et débat -----9h00 - 10h30
sur démarche et contenus revendicatifs
intégration des travaux des ateliers

Pause

Intervention invités -----10h45 - 11h00

Débat revendicatif – suite -----11h00 - 12h00
focus sur missions et technicité

Buffet repas fraternel : -----12h00 - 13h30

Présentation des nouveaux logos de l'UGICT et de l'OFICT -----13h30 - 14h00

Introduction et débat : -----14h00 - 15h15
« temps et charges de travail, lancement de notre campagne revendicative »

intervention invités -----15h15 - 15h30

Pause

Introduction et débat : -----15h45 - 17h00
« Une organisation au plus près des ICT avec un réseau de référents et des collectifs locaux »

travail en ateliers : -----17h00 - 18h00
Thème : Comment réussir notre campagne de syndicalisation des ICT ?

soirée libre

Vendredi 3 février

accueil -----8h30 - 9h00

rapport financier -----9h00 - 9h15

discussion et adoption de la résolution de Congrès -----9h15 - 10h15

Présentation des candidatures à la Commission exécutive et élection -----10h15 - 10h30

Pause

introduction et débat : -----10h45 - 12h00
« Les moyens et l'organisation de l'OFICT pour plus d'efficacité »

Conclusions -----12h00 - 12h30

déjeuner libre

Fin du congrès et apéritif convivial



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 9 janvier 2012

MEDDTL
Secrétariat général
M. Jean-François Monteils, Secrétaire général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex

Objet : Cadrage national des Directions interrégionales de la mer (DIRM)

Monsieur le Secrétaire général,

La FNEE-CGT en appelle encore à vous pour tenir une promesse que vous nous avez faite en CT(P)M, auparavant déjà avancée par la DRH, et pour ordonner le retrait d'une décision irrégulière du directeur de la DIRM MEMN.

Depuis plus d'un an, la CGT demande un cadrage national des DIRM sur un plan général et en particulier dans le domaine du temps de travail à l'instar de ce qui existe pour les Directions Inter-régionales des Routes (DIR). Il n'est pas acceptable que des inégalités soient possibles dans les DIRM entre les personnels ayant des missions identiques alors que des règles nationales ont été établis pour d'autres Directions Inter-régionales du même ministère. Cela est d'autant plus impensable que le rapport du CGEDD en 2010 sur le respect des garanties minimales affirmait que concernant les personnels Mer des ex-DRAM et DDAM, en poste en DIRM et DDTM/DML, les dérogations étaient généralisées et non encadrées réglementairement. Comme dans d'autres domaines – statutaire, indemnitaires, ...- le particularisme des corps Mer au sein du ministère a toujours amener les agents à être les plus défavorisés de celui-ci.

Nous exigeons donc la mise en place rapide d'un cadarge national des DIRM conformément à votre promesse en CT(P)M qui avait pour date butoir fin 2011. Celui-ci est pleinement justifiée pour permettre d'aboutir à la cohérence nécessaire et à l'harmonisation des RIL de nos DIRM (actuellement absence de RIL dans trois DIRM sur quatre et celui présenté dans la DIRM MEM est totalement irrégulier en raison de la non conformité aux textes – présenté uniquement en CHS (*avant le 01/11/2011, c.f; copie en PJ du courrier qui vous a été envoyé en copie le 23/12/2011 par les représentants CGT aux instances de ce service*).

Nous vous demandons donc de prendre les deux décisions suivantes:

- La mise en place et le démarrage effectif avant le 2 février d'un cycle de réunions sur le cadrage national des DIRM pour un respect des garanties minimales et une harmonisation des régimes dérogatoires, en vous rappelant que les projets de services et RIL sont attendus en 2012.
- L'annulation immédiate de l'application de la décision concernant le RIL irrégulier de la DIRM MEMN qui doit être soumis à l'avis du CHSCT.

Nous nous tenons à votre disposition et auprès de vos services pour apporter tous les renseignements complémentaires nécessaires et sommes disposés à travailler à des échanges sur le cadrage national comme nous vous l'avons exprimé à plusieurs reprises en 2011. Alors pourquoi cette lenteur de votre administration ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT

Copie :

- Directeurs des DIRM



« *Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public* »

Janvier 2012 – n°6

**Réunion Organisations Syndicales – Cabinet
« Avenir des CETE – STC »**

Ce Mercredi 04 Janvier se tenait l'avant dernière réunion entre le Cabinet et les organisations syndicales représentatives au Comité Technique Ministériel (CGT, FSU, CFDT, FO, UNSA). Cette réunion était l'occasion pour le Cabinet de présenter les amendements, concernant le projet de protocole d'accord (ci-joint), retenus parmi ceux proposés par les fédérations syndicales.

L'Administration a bien pris en compte les amendements de la CGT à l'exception de deux revendications : la garantie des moyens et l'avenir des agents (rémunération, parcours professionnel) !

La CGT a revendiqué que les amendements proposés sur la garantie et la sécurisation des moyens soient repris, car cette question essentielle reflète la volonté politique du ministère de maintenir les missions de service public des CETE-STC.

Le Cabinet a répondu que personne ne pouvait prévoir les moyens sur les prochaines années. Le Directeur adjoint du Cabinet a mis en avant la crise économique pour botter en touche. Pour lui, le projet doit se contenter d' « optimiser les services publics, et ça c'est déjà un vrai progrès » !

Pour la CGT, s'il s'agit d'optimiser les services publics comme cela a été fait depuis plusieurs années, c'est inacceptable ! C'est inscrire ce projet dans la droite ligne de la politique gouvernementale du toujours moins d'Etat, toujours moins de service public... Nous avons vu depuis près de 10 ans ce que signifiaient les plans d'évolution et les « optimisations » et autres mutualisations... cela s'est traduit par des pertes d'effectif, de moyens, des surcroûts de travail et de stress pour les agents et surtout par moins de service aux usagers ! *Alors non, ce n'est pas un « progrès » !*

La CGT ne cautionnera pas une énième réorganisation sans aucune ambition politique pour les missions des CETE-STC et sans aucune garantie de moyens.

Il nous a été dit que « l'Etablissement public, c'est le moyen d'être le moins malmené par les futurs coups durs ». C'est donc que, pour l'administration, le projet n'a aucune ambition, sinon d'éviter le pire.

Et pourtant, dans certains CETE, la hiérarchie présente ce projet comme ambitieux et porteur d'avenir !

La CGT ne défend pas le statut quo. Nos services doivent évoluer. Mais le projet actuel ne garantit rien, ni sur les missions, ni sur les moyens, ni sur la pérennisation des sites actuels... Ce n'est pas le projet de progrès que revendique la CGT.

Contrairement à FO qui approuvait totalement et sans réserve le projet si le cabinet acceptait le statut de Service à Compétence National, donnant ainsi un chèque en blanc à l'Administration, nous considérons que le futur établissement QUEL QUE SOIT SON STATUT n'est protégé en rien par le protocole du Cabinet.

Se retrancher derrière un statut juridique sans remettre en cause la politique de dégradation des services publics, sans demander des garanties de moyens et des affichages politiques clairs, ne suffira pas à assurer l'avenir des CETE – STC.

L'avenir de ce projet dépendra de tous ; nous vous invitons à participer massivement aux débats et échanges qui seront organisés avant l'arbitrage définitif du cabinet du 17 janvier prochain.

Un projet d'avenir ambitieux pour nos services ne se gagnera pas sans vous ; les organisations syndicales ne peuvent pas le porter à elles seules.

TOUS MOBILISES

SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ-LA

Nom : Prénom :
Service.....
Adresse :.....
..... Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 21 décembre 2011

**A l'attention des Présidents
des Groupes politiques du Sénat**

Objet : Projet de loi relatif à l'Agence nationale des voies navigables

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Après le Sénat en première lecture le 19 octobre 2011, l'Assemblée nationale a adopté à son tour, en première lecture, le projet de loi le 15 décembre dernier. Ce texte vient donc en deuxième lecture au Sénat à la séance plénière du 11 janvier prochain, la Commission sénatoriale de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ayant adopté un texte conforme à celui de l'Assemblée nationale lors de sa réunion du 21 décembre.

La Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement a pris bonne note que l'Assemblée nationale a refusé le transfert de propriété du domaine public fluvial au nouvel Etablissement public administratif (EPA). Nous mesurons la portée de cet engagement des députés ; ce point correspond bien à l'un des engagements du protocole d'accord signé le 24 juin 2011 par les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Le domaine public fluvial demeure propriété de l'Etat et il sera confié en gestion à l'EPA. Sur ce point, le texte de l'Assemblée nationale est conforme à celui du Sénat.

La Fédération CGT a pris acte du vote de l'Assemblée nationale sur la création d'un Etablissement public administratif, nouvelle entité juridique et administrative, qui permet de consacrer l'ensemble des garanties statutaires et sociales des personnels de l'Etat et salariés affectés à cet établissement.

Cet engagement fort du protocole d'accord est ainsi traduit par le projet de loi dans des termes identiques par les deux Assemblées.

Sur les missions de l'Etablissement, la CGT apprécie l'enrichissement par les parlementaires du projet de loi lors des deux votes intervenus en première lecture.

Sur les moyens de relance de la voie d'eau, le préambule du protocole d'accord du 24 juin 2011 inscrit bien l'engagement de 840 Millions d'euros sur la période 2010-2013 pour les investissements de sécurisation, modernisation et développement des voies navigables, sur le total estimé à 2,5 milliards d'ici 2018. Mais la réalité des engagements Etat et AFITF sur le PLF 2012 reste à vérifier d'autant que les mesures d'austérité amputent les ressources propres de l'Etablissement par le biais du plafonnement de la taxe hydraulique.

De surcroît, la question des emplois exige des orientations claires pour lever tous les obstacles à la mise en œuvre des moyens de l'établissement notamment au regard de l'avis du 23 novembre dernier du Conseil économique, social et environnemental qui demande la suspension de la RGPP et une évaluation globale des moyens des politiques publiques. Cela suppose d'inverser la logique de réduction de 271 ETP (dont 84 dans le cadre du PLF 2012) recherchée à travers le contrat de performances Etat/VNF en cours de négociation. La CGT revendique le renforcement du service public de la voie d'eau.

Par ailleurs, nous alertons sur les obstacles actuels au recrutement d'agents dans les services de navigation du MEDDTL, en particulier les ouvriers d'Etat sur les fonctions de maintenance, au motif du blocage par le ministère du Budget au prétexte des transferts des Parcs et ateliers de l'Equipement aux Conseils généraux dans la cadre de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009. Ceci est confirmé par la ministre de l'écologie dans un courrier aux syndicats CGT, CFDT, UNSA du 12 décembre 2011.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT

Dossier complet sur la réforme des voies navigables sur le site de la FNEE-CGT :
<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique559>

Sommet social du 18 janvier :

Faisons entendre nos exigences

A l'occasion du sommet pour l'emploi convoqué par le gouvernement le 18 janvier, la CGT appelle à faire de cette journée une étape de mobilisation interprofessionnelle.

La CGT Fonction publique s'inscrit pleinement dans cet appel.

Après la RGPP, la réforme territoriale, celle des retraites, le gouvernement poursuit son offensive contre notre modèle social.

Dernière trouvaille du gouvernement pour faire des cadeaux au patronat, le projet de TVA sociale. Si elle était instaurée, elle viendrait en effet grever le pouvoir d'achat par l'augmentation des prix à la consommation.

La CGT condamne et combat les plans d'austérité successifs qui mettent à mal la Fonction publique avec les nombreuses régressions qu'ils entraînent pour les agents publics :

- Le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite et la suppression de plus de 200 000 emplois.
- Le gel du point d'indice depuis 2 ans et la perte sans précédent de pouvoir d'achat.
- L'écrasement de la grille indiciaire et des carrières et la non reconnaissance des qualifications.
- La dégradation des conditions de travail.
- La hausse des cotisations retraite.
- La taxe sur les complémentaires.
- L'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires, mesure totalement injuste et qui, de surcroît, ne réduira pas le déficit de la Sécurité sociale.

Ces attaques sont autant de décisions qui contribuent à une dégradation importante de la situation de tous les agents ainsi que de la qualité du service public rendu.

Alors que le projet de loi sur la résorption de la précarité arrive au Parlement, la vigilance et l'intervention des salariés sont de mise pour peser sur le devenir de ce projet capital pour des centaines de milliers de non titulaires.

Les exigences de la CGT au plan interprofessionnel :

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux.
- Contrôler les aides publiques aux entreprises.
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.
- Stopper les suppressions d'emplois.
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
- Réformer la fiscalité en profondeur.
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
- Mettre en place un fonds européen de solidarité social et de développement économique.
- A l'opposé des dispositifs imposés ces dernières années, mettre en œuvre une réforme progressive des retraites.

La CGT Fonction publique appelle à faire du mercredi 18 janvier 2012 une nouvelle étape de mobilisation



Et pour la Fonction publique :

- Salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts.
- Pour 2012, augmentation de la valeur du point au moins égale à l'inflation.
- Rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures.
- Refonte de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications.
- Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète.
- Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut.
- Réindexation des pensions sur les salaires.
- Arrêt immédiat des suppressions d'emplois et création partout où c'est nécessaire.
- Mise en place du statut unifié des fonctionnaires.
- Résorption de la précarité et titularisation massive des non titulaires.

Ce n'est pas la crise pour tout le monde !

- ▶ 170 milliards de trésorerie pour les groupes du CAC40 ;
- ▶ 172 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales et différentes aides aux entreprises en 2010 ;
- ▶ 11,4 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches depuis 2007 ;
- ▶ 210 milliards d'euros de dividendes versés en 2010 par les entreprises non financières ;
- ▶ 120 milliards versés aux actionnaires du CAC40 ces 3 dernières années.

Les moyens d'une toute autre politique existent donc, ils passent par une autre répartition des richesses

La CGT Fonction publique appelle à faire du **mercredi 18 janvier 2012** une nouvelle **étape de mobilisation**

A l'occasion de l'examen au Parlement du projet de loi sur les non titulaires, la CGT Fonction publique appelle à multiplier les initiatives pour la titularisation et la résorption de la précarité.

Pour l'Île-de-France, un rassemblement est organisé, à partir de 13 heures sur la place de la Bourse avant de rejoindre la manifestation interprofessionnelle

⑤ Stopper les suppressions d'emplois

- Orienter les investissements dans le développement industriel, la recherche et la préservation de l'environnement et créer les emplois nécessaires ;
- stopper le principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et créer de nouveaux postes dans la fonction publique et les services publics, outils de cohésion sociale et d'efficacité économique et sociale.

⑥ Développer les politiques publiques et les moyens des services publics

- Education,
- santé,
- recherche,
- infrastructures,...

⑦ Réformer la fiscalité en profondeur

- Accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu et créer de nouvelles tranches pour les hauts revenus,
- augmenter l'impôt sur la fortune (ISF),
- supprimer les niches fiscales inutiles selon leur impact économique et social,
- soumettre à cotisation tous les revenus sans distinction,
- alléger les impôts indirects (TVA) qui pèsent proportionnellement plus sur les plus modestes,
- réformer l'impôt sur les sociétés en pénalisant le versement de dividendes et la spéculation pour favoriser l'investissement, l'emploi et les salaires,
- revoir la fiscalité locale afin de réduire les impôts et taxes sur les ménages à revenu modeste,
- réformer le financement de la protection sociale.

210 milliards d'euros de dividendes versés par les entreprises non financières en 2010 contre seulement 182 milliards d'euros d'investissement.

⑧ Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour :

- Financer l'investissement productif : l'emploi, la formation, la recherche, les équipements.

En Europe et dans le monde.

⑨ Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.

⑩ Mettre en place un fonds européen de solidarité sociale et de développement économique :

- Création par les états d'un fonds, avec le concours de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour financer le développement social et économique et réduire les inégalités.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

Montreuil, le 5 janvier 2012 - MTG © 6/01/12 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**Prospérité
pour les financiers,**

**Austérité
pour les salariés :**



**Sommet sur l'emploi
du 18 janvier 2012**

**Mesures anti-sociales
à l'ordre du jour**

**L'intervention des salariés
sous toutes les formes est indispensable !**

Dans la suite des plans d'austérité supportés à 80 % par les salariés, c'est toujours le modèle social qui est la cible du gouvernement :

- TVA anti-sociale,
- baisse des salaires,
- flexibilité,
- moins de services publics,
- moins de protection sociale,
- explosion du chômage.

La CGT réaffirme que les salariés n'ont pas à payer une crise dont ils ne sont en rien responsables alors que dans le même temps, les bénéfices des entreprises du CAC 40 ainsi que les dividendes versés aux actionnaires sont en hausse.

Il n'y a pas de fatalité. Pour la CGT, la relance économique ne sera possible que par l'augmentation des salaires et des emplois stables dans le privé et le public.

La CGT prend ses responsabilités comme partout en Europe où les syndicats organisent la mobilisation des salariés pour construire une Europe sociale et solidaire, à l'opposé des compromis des chefs d'État à Bruxelles qui favorisent les replis nationalistes, la division et l'exclusion.

Face au chantage sur les droits sociaux, la CGT appelle les salariés à faire du 18 janvier une journée d'action interprofessionnelle en se mobilisant sous la forme de pétition, rassemblements, manifestations, grèves décidées dans les entreprises pour se faire entendre du patronat et du gouvernement.

www.cgt.fr



Sommet sur l'emploi : moins d'emploi et de pouvoir d'achat, plus de dividendes

TVA sociale : baisse du pouvoir d'achat

Le Président de la République veut imposer la TVA « sociale » avant les présidentielles.

Pour la CGT, cette mesure est une arnaque et une mesure anti-sociale. Les facteurs expliquant le chômage ne sont en rien dépendants du niveau des salaires ou du coût de la protection sociale.

Bien au contraire, la faiblesse des salaires, la précarité de l'emploi et la baisse du pouvoir d'achat des salariés sont des freins à la relance de l'activité économique par la consommation.

L'augmentation de la TVA, c'est moins de pouvoir d'achat. Elle s'appliquera à tous les produits, qu'ils soient importés ou fabriqués en France.

L'effet est inégalitaire car le poids de la TVA est beaucoup plus important pour les bas revenus que pour celui qui gagne 10 000 euros ou plus par mois.

L'instauration de la TVA « sociale » ne vise qu'à répondre à une exigence patronale de transférer 80 % de cotisations sociales des entreprises vers le contribuable et le consommateur.

Même si un allègement de la part salariale des cotisations sociales était mis en œuvre, l'augmentation de la TVA conduirait à une perte de pouvoir d'achat pour les salariés et plus encore pour les retraités et les chômeurs.

Enfin, comment croire que la baisse du « coût du travail » permettrait la création d'emplois. La preuve, le chômage a explosé malgré les 170 milliards d'aides accordés aux entreprises en 2010.

De toute évidence, ce seraient les actionnaires qui verraient leurs dividendes augmenter (prévision : 37,3 milliards en 2011 et 41,7 en 2012) !

Compétitivité des entreprises : flexibilité et précarité

Le gouvernement a en projet une diminution des droits des salariés et un recul des prérogatives des représentants du personnel afin de permettre un chantage au maintien de l'emploi contre la baisse des salaires et l'allongement de la durée du travail ;

la baisse des cotisations sociales serait orientée vers la fiscalité, via la CSG et la TVA ;

les modalités de recours au chômage partiel seraient facilitées, simplifiées et assouplies pour les entreprises sans garanties suffisantes pour la pérennité de l'emploi. L'information-consultation du Comité d'entreprise serait remise en cause.

Les dix exigences de la CGT pour sortir de la crise pour une autre répartition des richesses

① Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux

- Dans le privé, ouverture des négociations annuelles obligatoires par anticipation sur 2012 et dans le public ré-ouvrir la négociation salariale ;
- porter le Smic à 1 700 euros brut par mois ;
- résorber les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes.

- 1 salarié sur 2 gagne moins de 1 500 euros par mois ;
- l'écart salarial demeure de 25 % entre les hommes et les femmes ;
- 8,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 954 euros par mois et la moitié avec moins de 773 euros ;
- en 2011, les salaires ont eu la plus faible progression les dix dernières années ;
- pour la première fois depuis 1945, la masse des salaires versés en 2009 dans le privé a été inférieure à celle de 2008 ;
- la rémunération des dirigeants du CAC 40 a augmenté de 34 % en cinq ans.

② Contrôler les aides publiques aux entreprises

- Respect des critères de création d'emplois ;
- conditionner les aides aux politiques salariales ;
- donner des moyens d'intervention aux représentants des salariés sur le bien fondé et l'usage de ces aides.

Montant des exonérations fiscales et sociales et autres aides publiques aux entreprises : 170 milliards d'euros = 9 millions de Smic annuels (cotisations sociales comprises).

③ Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements

- Majorer les cotisations chômage employeur sur les emplois précaires ;
- élargir l'assiette des cotisations et contributions sociales aux primes, stock-options, intéressement. **(1,3 milliard d'euros de recettes) ;**
- élargir les pouvoirs d'intervention des salariés et de leurs représentants dans leur entreprise, leur groupe, voire leur filière d'activité ;
- reconnaître la pénibilité des métiers ouvrant droit à un départ anticipé en retraite.

Le système d'indemnisation du chômage ne bénéficie qu'à moins d'un chômeur sur deux.

Le chômage des plus de 50 ans touche 810 000 personnes, soit 300 000 de plus qu'en 2008.

Mesure spécifique pour les chômeurs en fin de droits, condamnés au RSA après une carrière complète du fait de la réforme des retraites.

④ Suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires

- Privilégier les créations d'emplois et l'augmentation des salaires.

- 186 millions d'heures supplémentaires au 2^e trimestre 2011 équivalent à 400 000 emplois en rythme annuel.
- 3 milliards d'euros de perte de recettes pour la Sécurité sociale.



Montreuil, le 28 décembre 2011

Aux organisations de l'UGFF

Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2012 et conséquences sur la grille indiciaire de la Fonction publique

Le 1^{er} décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2012, le SMIC a été revalorisé.

Au 1^{er} janvier 2012 le SMIC a augmenté de 2,4% par rapport au 1^{er} janvier, à 1398,37 euros bruts.

A la même date, le minimum Fonction publique est passé à l'indice majoré 302.

Au 1^{er} décembre 2011 une indemnité différentielle a été mise en place pour qu'aucune rémunération ne soit inférieure à l'indice 301. Après la protestation de l'ensemble des organisations syndicales (ci-joint la déclaration unitaire et le communiqué de presse du 21 décembre), le ministre de la Fonction publique a intégré l'augmentation du SMIC dans la grille indiciaire pour la revalorisation du 1^{er} janvier. Seule une petite indemnité différentielle pour 2 centimes d'euro par mois sera versée aux agents du 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Par contre le ministre est resté sourd à l'essentiel de la demande des organisations syndicales : la renégociation de la grille indiciaire.

La nouvelle grille type de la catégorie C ci-jointe révèle de façon évidente l'impossibilité de maintenir la grille actuelle de la catégorie C, et en conséquence celle des autres catégories.

Les premiers échelons des échelles 3, 4 et 5 de la catégorie C n'augmentent donc plus que d'un point d'indice à chaque passage d'échelon.

A l'échelle 3, les 14 premières années de carrière ne permettront qu'un gain de 5 point d'indice, soit l'équivalent de 23 euros.

A l'échelle 4, les 11 premières années ne permettront de même gain de 5 points d'indice.

A l'échelle 5, les 8 premières années ne permettront qu'un gain de 4 points d'indice soit l'équivalent de 19 euros.

Un million d'agents, plus d'un sur cinq, verront leur salaire indiciaire modifié au 1^{er} janvier 2012, preuve que la smicardisation des salaires de la Fonction publique est particulièrement avancée (260.000 pour l'Etat, 570.000 pour la territoriale et 175.000 pour l'hospitalière).

La smicardisation de la catégorie C ne concerne pas que le salaire d'activité, mais aussi la pension de retraite. Le maximum de pension, 75% en fin de carrière, à l'indice majoré 416 ne représente que 103% du SMIC pour une carrière complète. La généralisation de l'indice majoré 430 au sommet de la catégorie C à partir de 2012 ne permettra au mieux de partir en retraite qu'avec 107% du SMIC.

De même les deux premiers échelons du premier grade de la grille type de la catégorie B sont revalorisés, le début de grille passant de nouveau sous le SMIC.

La grille du NES (nouvel espace statutaire du B) commence à l'indice majoré 310 (325 brut). Elle n'est plus que 3% supérieure au SMIC.

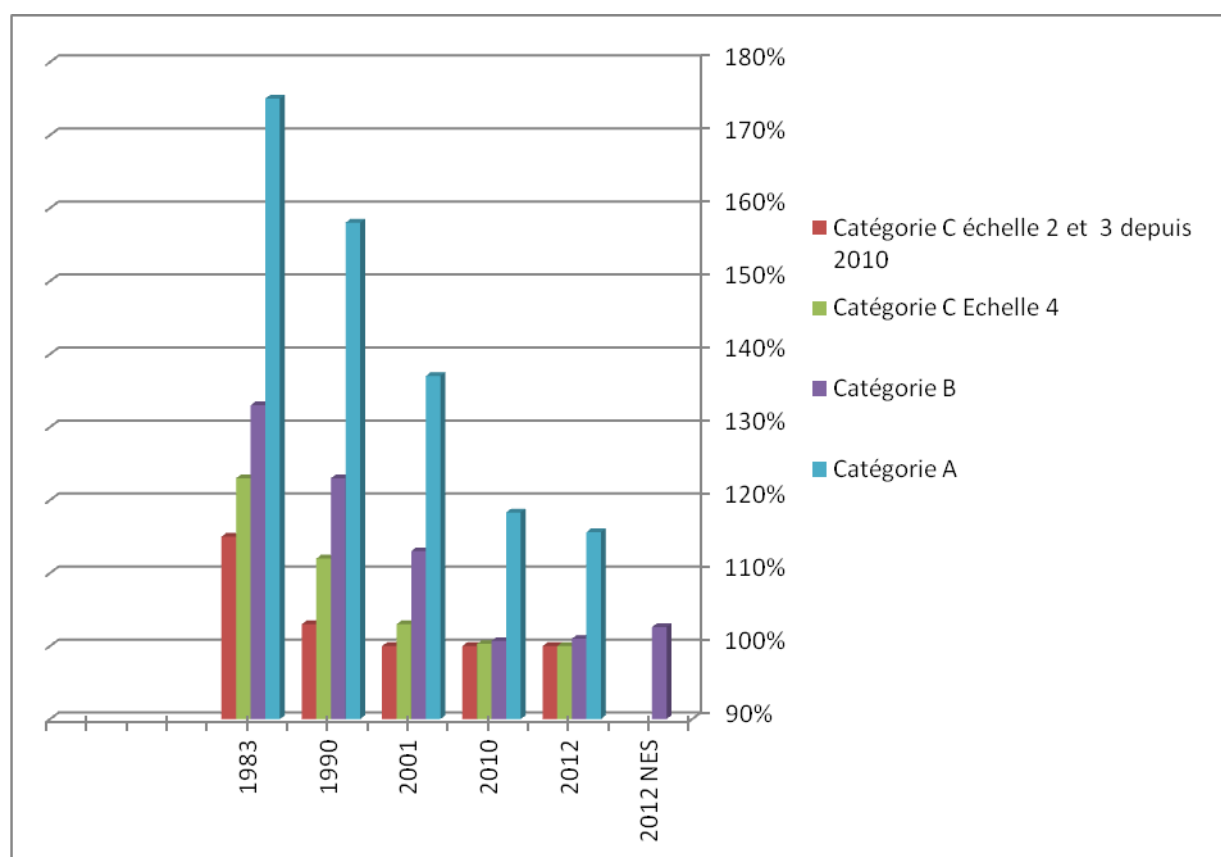
Echelle Grade : Adjoint administratif	échelon	durée	indice brut	indice majoré 2011	indice majoré 2012
Echelle 6: adjoint administratif principal de 1ère classe	8ème	spécial	499	430	430
	7ème	4 ans	479	416	416
	6ème	4 ans	449	394	394
	5ème	3ans	424	377	377
	4ème	3ans	396	360	360
	3ème	3ans	377	347	347
	2ème	2 ans	362	336	336
	1er	2 ans	347	325	325
Echelle 5 : adjoint administratif principal de 2ème classe	11ème		446	392	392
	10ème	4 ans	427	379	379
	9ème	4 ans	398	362	362
	8ème	4 ans	380	350	350
	7ème	4 ans	364	338	338
	6ème	3ans	351	328	328
	5ème	3ans	336	318	318
	4ème	3ans	322	308	308
	3ème	2 ans	307	299	306
	2ème	2 ans	302	298	305
	1er	1 an	299	297	304
Echelle 4 : adjoint administratif de 1ère classe	11ème		413	369	369
	10ème	4 ans	389	356	356
	9ème	4 ans	374	345	345
	8ème	4 ans	360	335	335
	7ème	4 ans	347	325	325
	6ème	3ans	333	316	316
	5ème	3ans	323	308	308
	4ème	3ans	310	300	306
	3ème	2 ans	303	298	305
	2ème	2 ans	299	297	304
	1er	1 an	298	296	303
Echelle 3 : adjoint administratif de 2ème classe	11ème		388	355	355
	10ème	4 ans	364	338	338
	9ème	4 ans	348	326	326
	8ème	4 ans	337	319	319
	7ème	4 ans	328	312	312
	6ème	3ans	318	305	307
	5ème	3ans	310	300	306
	4ème	3ans	303	298	305
	3ème	2 ans	299	297	304
	2ème	2 ans	298	296	303
	1er	1 an	297	295	302

Catégorie B :

Echelle Grade : secrétaire administratif de classe normale	échelon	durée	indice brut	indice majoré 2011	indice majoré 2012
	3ème	1 an 6 mois	337	319	319
	2ème	1 an 6 mois	315	303	306
	1er	1 an	306	298	305

Evolution du 1^{er} échelon des grades et catégories par rapport au SMIC (= 100%) de 1983 à 2012

Au 1 ^{er} janvier	SMIC	Catégorie C Echelle 2 Echelle 3 en 2010 et 11	Catégorie C Echelle 4	Catégorie B	Catégorie A
1983	100%	115%	123%	133%	175%
1990	100%	103%	112%	123%	158%
2001	100%	100%	103%	113%	137%
2010	100%	100%	100%	101%	118%
2012	100%	100%	100%	101%	116%
2012 NES				103%	





Conseil Commun de la Fonction publique

Aujourd'hui, nous est soumis pour avis le projet de décret concernant le futur Conseil commun de la Fonction publique.

Pour la CGT, ce projet de décret revêt une importance toute particulière. En effet notre organisation syndicale a de longue date revendiqué et défendu l'idée d'une instance de concertation et d'échange commune aux trois versants de la Fonction publique. Pour la CGT, il n'y a qu'une seule et même Fonction publique au service de chaque citoyen et pour répondre toujours plus et mieux aux besoins de la population.

Dans la même logique la CGT revendique également un Statut unifié des fonctionnaires qui permettrait une plus grande égalité de traitement des usagers, qui serait source d'une meilleure efficacité de la Fonction publique et de ses agents, qui garantirait notamment la mobilité choisie des agents et serait un facteur puissant de renforcement de la cohérence de la Fonction publique. Un tel statut consolidé et rénové, constituerait encore plus qu'hier un atout fondamental pour la neutralité et l'impartialité du fonctionnaire.

En 1983, à la création du Statut, l'idée de création d'une instance commune aux trois versants de la Fonction publique a été avancée, mais hélas jamais mis en œuvre du fait de la loi du 13 juillet 1987 dite loi Galland qui a profondément modifié le dispositif statutaire d'origine.

A travers, la signature des accords de Bercy, le 2 juin 2008 par la CGT, notre organisation syndicale n'a fait que renforcer l'idée du besoin de la création de cette instance commune. Signature historique pour tous, dont la CGT, car premier accord sur le dialogue social et son organisation au sein de la Fonction publique depuis 1946.

La loi du 5 juillet 2010 dite « loi de rénovation du dialogue social », première mise en œuvre des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008, crée cette instance commune à travers la mise en place d'un Conseil commun de la Fonction publique chargé d'examiner les projets de textes concernant les trois versants de la Fonction publique.

Cette instance commune doit renforcer le dialogue social et devenir un véritable lieu d'échange entre les représentants du personnel et les représentants des employeurs et non pas être une simple chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales.

Le Conseil commun de la Fonction publique doit en premier lieu respecter la représentativité syndicale exprimée par les personnels lors des élections professionnelles. Ces règles de représentativité sont essentielles et incontournables.

Des négociations sont en cours, comme sur le droit syndical, l'égalité professionnelle femmes – hommes, et comme vous avez pu le constater, la CGT y prend toute sa part. A travers des accords que nous avons signés, force est de constater que lorsque nous nous réunissons en Conseil supérieur, nous ne retrouvons pas toujours les traductions de ces accords dans les textes soumis à notre avis. Dans certains cas, ceux-ci dénaturent même le sens de notre signature, ce qui est inacceptable et constitue un déni de démocratie sociale.

Le gouvernement doit respecter ses engagements et accepter d'entendre les organisations syndicales représentatives dans notre pays. Le Conseil commun de la Fonction publique doit participer de cette démarche.

En particulier, il doit fonctionner sur la base du respect démocratique des agents sur lequel se fonde les accords de Bercy. La CGT reste fidèle à leurs principes.

Notre organisation syndicale a fait de nombreux amendements dans ce sens. Leur prise en compte conditionnera le vote de la CGT.

Pour information, les votes sur le projet de décret ont été les suivants :

Conseil supérieur de la Fonction publique Etat :

POUR : CGC – CFDT

CONTRE : SOLIDAIRES – FO – CFTC

ABSTENTION : CGT – UNSA – FSU

Conseil supérieur de la Fonction publique Territoriale :

POUR : CFDT

CONTRE : FO – CFTC

ABSTENTION : CGT – UNSA – FA/FPT

Conseil supérieur de la Fonction publique Hospitalière :

POUR : CFDT – CFTC

CONTRE : SUD – FO

ABSTENTION : CGT – UNSA – CGC